Le «Plume-Tambour»

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Novembre 2000 - Numéro 17

Le mot du maire

Dans ce dernier numéro du Plume-Tambour du deuxième millénaire, plusieurs conseillers municipaux expriment volontairement, en quelques lignes, leurs actions et leurs impressions sur ce mandat qui approche de son terme.

Chaque parution, préparée avec soin par toute l'équipe, a annoncé ou relaté les événements de notre village rural et de ses environs. À travers une rubrique originale, les Acteurs du village, plusieurs habitants, exerçant sur la commune, ont pu s'exprimer sur leur intégration à la communauté villageoise ainsi que sur leurs activités.

Notre village s'est développé harmonieusement grâce aux décisions mesurées prises par nos aînés. Les élus mettent au service de la commune leurs compétences professionnelles et leur temps libre ; leurs choix ont pour objectif l'amélioration des conditions de vie locale. Les comptes rendus des Conseils municipaux rédigés au cours du siècle en témoignent ; ils vous ont été résumés ou retranscrits fidèlement.

Certaines constructions, jugées féeriques du temps de leur création, sont maintenant tellement appréciées et fréquentées qu'elles en sont devenues exiguës. Le foyer rural accueille régulièrement expositions, spectacles et fêtes familiales. Nous ne saurions plus, sans l'extension, recevoir les écoliers à l'heure des repas.

Aujourd'hui, la commune s'est engagée volontairement dans plusieurs organisations intercommunales (Regroupement pédagogique intercommunal, Parc naturel régional du Gâtinais français) mais subit, bien malgré elle, des contraintes (programmation du S.I.E.P., classement de forêt de protection, schéma départemental des carrières).

Les derniers mois d'exercice de l'équipe municipale seront pleinement employés : – à finaliser le projet de rénovation de l'école maternelle à Villiers, – à sécuriser son accès en aménageant le terrain adjacent au foyer, – à mettre à disposition des parents une garderie à Recloses.

Avons-nous pris les bonnes décisions ? L'histoire jugera des choix de la décennie.

Je remercie chaque conseiller municipal, cha-que membre de commission, chaque habitant ainsi que chaque employé communal de m'avoir apporté, par leurs connaissances et leur soutien, les conditions nécessaires pour mener à bien la lourde charge de premier magistrat de la commune.

Jean-André Morin

Tous les vainqueurs des cross du 24 septembre



– Le mot du maire 1
– Compte rendu des Conseils municipaux 3
– Essai de bilan de plusieurs commissions 5
– Vie des associations 9
– Les acteurs du village 11
– Bloc-notes 12
– Ça s'est passé un dimanche 13
– Nos joies nos peines 16
– Agenda 16

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Rédactrice en chef adjointe : Annie Union
Membres : Janine Hérisson,
Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément

Photographie : A. Surget, B. Darré, G. Roddes & A. Union.

Photogravure & mise en page : Gérard Magnes

Flashage, impression & finition : Édition du Parois

Le Théâtre du Grabuge

Voir en page 11

Atelier Théâtre de Villiers
présente

Brèves de comptoir

de Jean-Marie Gourio

adaptation théâtrale Jean-Michel Ribes et Jean-Marie Gourio

les vendredi 24 et samedi 25 novembre à 20 h 45 et le dimanche 26 novembre à 15 h 30
au foyer rural de Villiers-sous-Grez

Prix des places 60 F, moins de 18 ans 40 F. Réservation possible à partir du 15 novembre au 01 64 24 26 03 (répondeur)



Vie publique

Compte rendu du Conseil du 16 octobre 2000

Présents : Jean-André Morin : maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski, Philippe Beaudoin : adjoints ; Laurence Leroy, Alain Champion, Jean-Paul Clément, Martine Clostre, André Orts, Annie Union, Didier Viratel : conseillers municipaux.

Absent : Bernard Darré donne pouvoir à Laurence Leroy.

Secrétaire : Éliane Surget

Approbation compte rendu
Le compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2000 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande aux conseillers d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations sur : l'indemnité de conseil du receveur municipal, la procédure de guidage radar des avions d'Orly, le salaire et les fonctions de M^me^ Didda, les factures de la fête de l'automne et de la patience du rideau de scène.

Délibérations

Terrain de football

À la demande du maire, Philippe Beaudoin présente les critères qu'un terrain de football doit respecter pour être homologué dans la catégorie C :

- le terrain rectangulaire doit mesurer au minimum 60 m de largeur et 100 m de longueur à l'intérieur des lignes de touches,
- la main courante en métal, bois ou béton doit être implantée à 2,50 m à l'extérieur des lignes de touches et avoir une hauteur de 1 m à 1,10 m,
- les poteaux de but doivent avoir 2,44 m de hauteur et une largeur de 7,2 m. La tension du filet est assurée par des piquets plantés derrière les buts.

Il appartient au maire de faire la demande d'homologation du terrain par le district qui vient constater le respect des règles ci-dessus.

Le Conseil municipal demande à Philippe Beaudoin de vérifier si les dimensions du terrain permettent de respecter ces contraintes.

La main courante, étant complètement hors d'usage, le Conseil ne donne pas suite aux devis pour sa réfection. Le coût de son remplacement par du matériel neuf, sans la pose, est estimé de 40 000 F à 60 000 F au tarif des catalogues spécialisés. Didier Viratel propose une solution moins onéreuse par l'utilisation de matériaux différents et son engagement à réaliser l'assemblage par soudure.

Le Conseil charge Didier Viratel d'obtenir les devis correspondants à l'achat des tubes métalliques, à la pose de la nouvelle main courante : son montage par soudure, son accrochage au sol et sa peinture par les employés communaux. Lorsque l'étude sera chiffrée, elle sera expédiée à M. Pierre Bacqué, président de l'E.S.F. et conseiller général pour solliciter une subvention auprès des services compétents.

Les employés municipaux ont achevé les travaux nécessaires au maintien du sable côté gradin et retiré la main courante sur les deux longueurs. M. Didier Viratel continue la mise en état de la pelouse.

Entretien du portail de l'ancien cimetière

Monsieur le Maire présente le devis de la société C.L.M. Sablage de Bourron-Marlotte.

Travaux exécutés en atelier sur un portail de 3 m sur 2 m, sablage, pose, fourniture couche primaire : 2520,00 F
Couche finition glycéro : 540,00 F
Coût total ht : 3060,00 F
TVA : 599,76 F
Montant ttc : 3659,76 F

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de 3659,76 F ttc. et donne son accord au maire pour faire exécuter et financer la même opération d'entretien sur le portail du nouveau cimetière.

Remboursement assurance

Le Conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 3 000 F remis par M. Colin au titre de remboursement de frais réalisés sur le mur du cimetière endommagé au cours de la tempête de décembre 1999.

Indemnités de conseil au Receveur municipal

M. Patreau, Trésorier Receveur municipal remplaçant de M. Ledoux nous rappelle les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor fixées par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil municipal décide de reconduire, à compter du 1^er^ septembre 2000, le taux de 75 % pour le calcul de l'indemnité de conseil du trésorier receveur municipal.

Salaire et fonction de M^me^ DIDDA

Le Maire et les conseillers municipaux constatent l'efficacité du travail fourni par M.^me^ Didda et décident de :

- régler, pour service rendu du 4 septembre 2000 au 30 septembre 2000, à M^me^ Didda employée par l'organisme ODE, 1, quai Victor Hugo à Nemours, la somme de 2 016 F au compte 6218 personnel extérieur au service.
- prolonger sa mission de femme de ménage employée par la mairie de Villiers-sous-Grez à titre de contrat à durée déterminée jusqu'au 7 juillet 2001 pour un horaire hebdomadaire de 5 heures.

D'autre part, le Conseil est informé du bon déroulement des deux services de la cantine et de l'efficacité de M^me^ Odile Leroy dans ses nouvelles fonctions.

Procédure de guidage radar des arrivées de la plate-forme d'Orly

Le Conseil municipal décide de soutenir l'action du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français en prononçant la motion suivante :

"La nouvelle procédure de guidage radar des arrivées de la plate-forme d'Orly, entraînerait le survol (200 vols par jour dans un premier temps), à une altitude de 1000 à 3000 m, des secteurs nord du Parc naturel régional du Gâtinais français (57 communes), sans tenir compte des nuisances (pollution, sécurité, environnement sonore), préjudiciables à nos concitoyens.

En conséquence, le Conseil municipal de la commune de Villiers-sous-Grez, après avoir pris connaissance de ce dispositif de circulation aérienne en région parisienne, s'oppose à son application en l'état, si aucune garantie de préservation de la qualité de vie n'est assurée pour les populations impliquées.

Le Conseil municipal demande instamment aux ministères et autorités compétentes, en charge de ce dossier, de ne rien entreprendre sans que les élus et riverains concernés ne soient partie prenante à la réflexion engagée sur la création de ce nouveau couloir aérien si celui-ci devait exister et ce, dans une parfaite transparence."

Dispositif de téléalarme : convention avec le Département

M^me^ Surget présente au Conseil le principe de cette convention et précise qu'une personne de la commune demande à bénéficier de ce dispositif et de l'aide financière du Département, laquelle ne peut être accordée qu'après signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer au dispositif téléalarme MSA Présence verte sud Seine-et-Marne, 77 350 Le Mée-sur-Seine, donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention avec le Département de Seine-et-Marne.

Acquisition par droit de préemption

- Le service des Domaines ayant déterminé la valeur vénale actuelle des parcelles AB338, AB339 à la somme de 240 650 F hors marge de négociation et hors frais d'agence,
- le montant, 260 000 F + 14 000 F de frais d'agence, indiqué dans la proposition de vente datée du 24 août étant tout à fait conforme au prix du marché,

le Conseil municipal décide d'exercer son droit de préemption et donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour engager la procédure et toutes démarches administratives.

Le Conseil municipal rappelle que l'achat de ce terrain et de son aménagement font partie d'une des opérations du contrat rural intercommunal à l'étude. M. Julia, député, nous indique qu'à ce titre, la dépense serait subventionnée à 80 % à condition que le dossier soit déposé dans un délai maximum de 6 mois. Monsieur le Maire a informé le 17 septembre les services des Conseils régional et général de l'opportunité de cet achat et du besoin d'aide financière par une subvention.

Fête de l'automne

Le bilan financier de l'organisation et la réalisation de la fête de l'automne s'établit à 1349,70 F de recettes et 10593,56 F de dépenses soit 9243,86 F de frais que le Conseil municipal décide de payer sur le compte *fêtes et cérémonies* de la section fonctionnement à l'Amicale Villaronne qu'il remercie pour l'exécution.

Patience du rideau de scène du foyer

Le Conseil municipal accepte le devis de la société Azur Scenic pour la fourniture et la pose d'une patience fonction manuelle entièrement équipée pour le prix de 12 682,38 F ttc.

Informations

École maternelle

Le Conseil municipal recommande au Président du RPI de déposer le dossier de contrat rural dans un délai maximum de 6 mois pour permettre l'obtention de la subvention pour l'achat du terrain.

Samedi 28 octobre, les architectes présenteront aux deux conseils municipaux et aux membres du RPI le résultat de leurs réflexions. La suite des actions et leur calendrier proposés par le maire et le président du RPI sont approuvés par les conseillers municipaux.

Pour la maîtrise de cette opération Daniel Szymanski formule les trois remarques suivantes :

- le RPI doit établir et fournir aux deux conseils municipaux le programme des travaux avec le budget prévisionnel, conformément à la loi MOP régissant les marchés publics,
- le Conseil municipal doit être vigilant sur cette phase de l'opération qui est la plus importante dans l'acte de construire,
- le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par les architectes ne doit pas être signé en l'état, et doit être établi après élaboration du programme.

Poste

M^me^ Faisandel, receveur des Postes, nous informe que la Poste sera fermée vendredi 3 novembre pour modification d'installations informatiques.

Commémoration 11 novembre

La cérémonie du souvenir se déroulera comme les années précédentes : rendez-vous au monument aux Morts à 11 heures, dépôt de gerbe au monument aux Morts et de bouquets sur les plaques de rues. Cette matinée se terminera par la remise de médailles autour du verre de l'amitié au foyer rural.

ACAD

L'assemblée générale de l'association cantonale des aides à domicile vote la participation des communes à 8 F par habitant.

Don à la commune

Nous remercions M. Debard qui a offert à la commune le dictionnaire, dédicacé par M. David, qui lui a été remis lors de son examen au Certificat d'études primaires en 1946.

À propos d'élections

Monsieur le Maire présente l'urne qui sera utilisée lors du prochain rendez-vous des électeurs les 11 et 18 mars 2001 pour les élections municipales et cantonales.

L'inscription sur la liste électorale est enregistrée au secrétariat dès aujourd'hui et jusqu'au samedi 30 décembre à midi.

Taille des haies

Il s'avère nécessaire de rappeler que toute plantation en bordure de propriété publique ou privée doit être faite au minimum à 40 cm de la limite de propriété et que la hauteur ne doit pas dépasser 2 m.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Essai de bilan de plusieurs commissions

Lors du Conseil du 29 mai 2000, J-P. Clément a proposé que les vice-présidents des commissions fassent un bilan des travaux effectués par ces commissions. "Exercice difficile" ont dit les uns, d'autres ont eu peur de répéter ce qui a déjà été publié dans ces colonnes et d'autres se sont lancés.

Le RPI a cinq ans

Le 17 février 1996, le Conseil municipal votait la participation de notre école au RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Certains, dont j'étais, se montrèrent quelque peu réticents, non sur le principe mais sur l'opportunité d'une telle création. À notre avis, il n'y avait aucune urgence, aucune fermeture de classe n'avait encore été programmée. C'était donc la fin de "l'école du Village" chère à des générations de Villarons qui l'avait fréquentée et telle qu'elle existe encore dans de nombreuses campagnes françaises. On pouvait s'en réjouir ou le regretter mais c'était un fait.

Les premiers statuts du RPI limitaient ses attributions à la gestion des fournitures scolaires, du transport des enfants et de la cantine. Les communes s'occupaient des investissements, de la gestion des personnels et des locaux. Le financement des dépenses du RPI était pris en compte par les budgets communaux à l'exception du transport scolaire pris intégralement en charge par le département et la fourniture des repas réglée par les familles.

À la rentrée 1996, les petits Reclosiots et les petits Villarons étaient accueillis dans quatre classes à deux niveaux à la grande satisfaction de tout le monde (ou presque !) Il n'y aurait plus de classe à trois niveaux, c'était le but recherché... Pourtant, deux ans plus tard, deux de nos classes comptaient trois niveaux ! ! Les effectifs ayant augmenté, on se surprit à rêver d'une cinquième classe dont la création semblait relever du domaine de l'utopie.

Dans le courant de l'année scolaire 1999/2000, au vu des effectifs toujours en hausse et grâce à la mobilisation de tous, parents, enseignants et élus, l'ouverture d'une cinquième classe a pu être demandée. Elle était toutefois soumise à certaines conditions : nous nous sommes engagés à créer de nouveaux espaces, une salle de motricité et une salle de repos conformes aux normes actuelles et répondant mieux aux exigences pédagogiques de l'école maternelle. De son côté, la commune de Recloses a transformé sa salle du Conseil en salle de classe.

À la rentrée 2000, les enfants ont été accueillis dans cinq classes, deux classes maternelles à Villiers et trois classes élémentaires à Recloses. La commune de Villiers a mis la grande salle du foyer à disposition des petits pour leurs exercices de motricité.

Pour pouvoir demander des subventions (80 % du total des dépenses à hauteur de 5 millions de F ht), il fallait modifier les statuts du RPI. Les nouveaux statuts (publiés dans le Plume-Tambour n° 16 de juin 2000) étendent considérablement le champ de nos activités, toujours sous le contrôle des deux municipalités.

La construction ou la réhabilitation de notre école va être maintenant notre préoccupation principale avec pour objectif la fin des travaux pour la rentrée 2001 ou le premier trimestre 2002.

Déjà un cabinet d'architectes, SCPA Coste-Orbach, choisi parmi 12 candidats ayant répondu à notre appel d'offres, s'est mis au travail et nous présentera ses travaux dans quelques jours.

Pour conclure, je vais souhaiter bonne chance à notre RPI et bon courage à tous ceux qui y travaillent. J'aurai une pensée particulière pour les enseignantes à qui revient la tâche la plus difficile mais aussi la plus exaltante.

André Orts

Commission temporaire de gestion du foyer rural.

Les nombreuses activités qui ont lieu au foyer rural de Villiers ont amené une réflexion plus poussée sur son aménagement. Nous avons donc créé une commission temporaire de gestion de foyer rural dont j'ai été la vice-présidente pendant quelques trois ans.

Outre les locations du foyer par des particuliers (locations pour lesquelles nous avons réfléchi aux tarifs), le foyer accueille diverses associations : l'ESF section danse possède plusieurs créneaux dans la semaine, le Nemours-Budokaï bénéficie d'un tarif préférentiel de location à l'année (cette association n'étant ni villaronne ni cantonale), la chorale de l'amicale villaronne (À travers chants) se réunit tous les mercredis soirs autour du piano, l'atelier théâtre (Théâtre du Grabuge) répète régulièrement dans l'enceinte du foyer, les Envahiss'notes bénéficient, après réservation, de créneaux horaires pour des répétitions prolongées ou mini-stages, les associations dont les activités se déroulent à l'extérieur, telles que la Société de chasse, le Tennis-club de Villiers ou l'Association des boulistes y tiennent leurs réunions et y organisent quelques soirées. L'association Charivari a jusqu'au déménagement de son président, M. Prêt, organisé rallyes, journées ou fêtes sur le thème de Mickey.

Enfin et surtout l'Amicale Villaronne organise régulièrement des fêtes et manifestations, ponctuelles comme le Noël des enfants en partenariat avec la municipalité, le Mardi gras des enfants toujours, le 14 juillet aidé par la commune ; exceptionnelles, comme le passage à l'an 2000, la fête de l'automne de 1997 qui nous a offert un splendide feu d'artifice, des soirées costumées, des lotos, des soirées à thème, soirées jeux de société et une aide efficace à la commission des sports pour les tournois de football ou les courses cyclistes, préparant les repas au foyer par temps de pluie... Et n'oublions pas le scrabble animé par monsieur le Maire en personne...

En décembre 1995, la commune en collaboration avec l'Adiam (Direction culturelle du Conseil général) a créé l'ATM (Atelier théâtre et musique) qui a permis aux Villarons d'apprécier des spectacles de qualités (Maurice Baquet, *l'Art des mets, la Chambre des reflets*...) à des prix très abordables. Les Scènes rurales, initiative de la Direction des affaires culturelles de Seine-et-Marne, ont succédé à l'ATM en janvier 1999. Toujours au chapitre théâtre, Expressions libres a organisé son premier festival en avril 99, six troupes y étaient invitées.

Une salle a été mise a la disposition des jeunes Villarons : l'expérience, dynamisée par Bernard Darré, valait d'être ten-



C'était la foule des grands jours au nettoyage de printemps de mars 1997

tée d'autant plus qu'elle a fonctionné parfaitement jusqu'à ce que quelques abus en obligent l'interdiction : l'occupation de locaux publics n'est pas toujours aisée. J'espère que d'autres expériences de ce genre en faveur des jeunes seront tentées. Dans le même esprit de partage nos aînés se retrouvent dans la salle des "anciens" pour un thé ou un jeu.

Bref, notre foyer rural ne chôme pas. D'autant plus qu'il faut ajouter les élections dans l'annexe, les verres de l'amitié pris à l'occasion de cérémonies nationales donnant lieu à des remises de diplômes du travail, à l'annonce des résultats des concours de *Maisons et Jardins fleuris*. Toujours dans l'annexe : les mariages célébrés par M. le Maire devant Marianne dans la salle des mariages, les visites à la bibliothèque les mercredis et les samedis et pour alimenter nos enfants affamés : la cantine.

Il nous paraissait important, le foyer donnant parfois quelques signes de vieillissement, de procéder à des réparations et aménagements. Monsieur le Maire est enfin parvenu à faire accepter par les pompiers et la commission de sécurité que la grande salle du foyer et l'annexe soient une seule entité. Il a fallu réparer quelques portes et serrures, repeindre de blanc la grande salle, changer le petit matériel défectueux (réfrigérateur, etc...) changer les rideaux de scène très fortement endommagés, repenser et installer un nouveau système de lumières permettant plus de possibilités d'éclairage tant pour les locations que pour les manifestations théâtrales et musicales. Grâce à l'aide de quelques fidèles Villarons bénévoles, la cage scénique a retrouvé une nouvelle jeunesse ; la *patience* (support du rideau de scène) va d'ailleurs être changée prochainement. Resterait pour achever cette rénovation, le changement de la scène proprement dite qui donne quelques signes de défaillance.

Sachez maintenant que le foyer n'a toujours pas de nom ! Si l'allée qui nous y mène a été baptisée en 1995 allée Jean-Tardieu en hommage à ce poète et dramaturge ayant habité Villiers, notre salle communale, elle, n'a pas encore trouvé de parrain. Alors la question est posée !

Laurence Leroy

Sous-commission embellissement, environnement, gestion des déchets

Vaste programme pour cette sous-commission ! Ses membres, (Jean-André Morin, président ; Annie Union, vice-présidente ; Éliane Surget, la regrettée Régine Guillin, Jean-Paul Clément et Robert Fougères : conseillers municipaux ; Josette di Giovanni, François Puchar et Jean-Marie Fougères : membres extérieurs) se sont réunis 26 fois jusqu'à ce jour. Le rôle de toute commission est de procéder à l'examen des questions, à la rédaction de suggestions et d'avis, de demander des devis si nécessaire et de proposer un choix raisonnable de solutions, le tout étant soumis au vote du Conseil municipal. Dans ce cadre, deux types de sujets ont été abordés à l'initiative de la commission : l'embellissement du village et les *Espaces naturels sensibles* et pour répondre à des demandes de l'administration, nous avons étudié différents classements et amélioré la gestion de la décharge municipale.

Embellissement du village

Plusieurs actions furent entreprises avec plus ou moins de succès.

– Lancé en février 96, le concours d'idées pour rassembler toutes les énergies créatrices du village n'inspira que onze personnes et seul le terrain de pétanque est achevé à ce jour.

– Les trois éditions du concours des "façades et jardins fleuris" eurent-elles une influence sur votre motivation à fleurir votre demeure pour embellir le village ? La réponse vous appartient.

– Dans le même but, la commune assura le fleurissement de la mairie et tenta de faire pousser quelques plantes au rond point des trois tilleuls mais la terre de remblai n'est pas propice à la végétation !

– Le nettoyage de printemps, commencé timidement en juin 96, connut un succès fou en mars 97 avec la présence d'une trentaine de personnes. Mais depuis, les participants se sont comptés sur les doigts des deux mains. Et pourtant, c'est bien agréable de se promener dans des chemins propres, non ? Alors rendez-vous au printemps 2001 !

– Début 98, l'abattage des arbres malades du rocher Saint-Étienne a été réalisé d'après les avis de spécialistes de l'ONF et de la CAUE.

– Par ailleurs, pour faciliter le déplacement des visiteurs, il a été décidé d'implanter des panneaux présentant le plan de Villiers et de Busseau ainsi que de nouveaux panneaux directionnels à l'intérieur du village.

– Le Conseil général et la CAUE 77 ont lancé une opération d'inventaire des arbres remarquables du département

en mars 98 et les membres de la commission se sont faits enquêteurs.

Espace naturels sensibles

La loi du 18 juillet 1985 a donné aux départements des compétences particulières pour développer, en synergie avec les communes, une politique permettant de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels par la protection, la gestion et l'ouverture au public des Espaces naturels sensibles (ENS), boisés ou non. Les compétences particulières accordées au Département lui permettent de déléguer aux communes le droit de préemption sur des zones répondant aux critères définis ci-dessus. De plus, la Région et le Département allouent aux communes des subventions pour l'achat de terrains au titre des ENS.

Par délibération en date du 28 avril 2000, le Conseil général a créé l'ENS de Villiers sur les sites du rocher Saint-Étienne, du Briller et de la Vignette et depuis, la commune s'est portée acquéreur d'un certain nombre de parcelles. La très grande efficacité de M. Girin, chargé de mission à la direction départementale de l'environnement et de notre maire a permis d'obtenir ce classement dans un temps record.

Environnement : protection et gestion de l'espace

Le Conseil municipal s'est prononcé sur cinq projets de classement :

• En adhérant au projet de Parc naturel régional du Gâtinais français, le Conseil a lié l'avenir de la commune à celui de 67 autres communes pour qu'ensemble, nous assurions durablement la protection de ce territoire, sa gestion et son développement économique et social.

L'adhésion a été votée lors du Conseil du 7 novembre 1997 mais auparavant, le projet vous avait été présenté lors d'une exposition au foyer et résumé par J.-A. Morin dans le *Plume-Tambour* de mai 97. De plus, pour répondre à toutes les questions, un débat eut lieu le 5 septembre en présence de M. P. Bacqué, conseiller général et vice-président du PNR accompagné de Patrick Pochon, président de la commission agriculture et de M^me^ Guillemot, chargée de mission. Les points forts de ce débat vous ont été rapportés dans le *Plume-Tambour* d'octobre 97.

• En séance le 16 octobre 1998, le Conseil a refusé, à l'unanimité, de participer à la Maison de bornage du grès et du sable, jugeant que les dépenses occasionnées pour le développement du tourisme vert seraient difficilement équilibrées par les recettes qui résulteraient des visites des sites touristiques de Villiers.

• Appelé à se prononcer sur le schéma directeur départemental des carrières, le 18 décembre 1998, le Conseil a exprimé son doute quant à l'efficacité de tous les classements, protections et promesses des organismes de l'État concernant le territoire du triangle Recloses-Ury-Villiers. Par conséquent, il a émis un avis défavorable et a demandé *"que cette zone soit définitivement exclue de tout projet d'exploitation du sous-sol."*

• Lors de sa réunion du 28 février 2000, le Conseil municipal a refusé le classement *Zone spéciale de protection des oiseaux* tel qu'il est proposé et a demandé que le tracé prenne en compte tout le territoire de la commune et que les contraintes pesant sur les exploitants et les habitants soient réduites.

• Interrogé dans le cadre de l'enquête publique relative au statut *forêt de protection* pour le massif de Fontainebleau, le Conseil municipal a fait différentes remarques (voir le *Plume-Tambour* de juin 2000) et le classement est attendu sous peu.

Gestion de la décharge municipale

Depuis 1992, le ministère de l'environnement a développé une politique de gestion des déchets qui préserve l'environnement et qui doit être mise place par la plus petite commune dans un délai de dix ans. Cette politique comporte plusieurs volets dont la fermeture des décharges publiques d'ici à 2002. Suite à l'étude de diagnostic présentée par le Département en 1997, la décharge brute (sans tri des déchets) de Villiers doit fermer en 2002. Sachant que le sol de la décharge est fait de sable et de graviers et que, de ce fait, l'accès des eaux de pluie chargées de polluants à la nappe phréatique est direct, il ne semble guerre possible de maintenir une décharge brute. La commission environnement jugeant qu'il est irresponsable de continuer à autoriser le dépôt incontrôlé de tous matériaux au risque de polluer encore davantage la nappe phréatique, a proposé au Conseil municipal un règlement de la décharge. Lors du Conseil du 28 juin 1999, ce règlement a été voté et est entré en vigueur immédiatement.

La prochaine équipe municipale aura à traiter le difficile dossier des ordures ménagères au sein du syndicat intercommunal. Cette prochaine équipe mettra-t-elle aussi à son programme l'embellissement du village ? Avec des moyens différents peut-être ? Pourquoi pas un jardinier professionnel en intercommunalité ? L'avenir nous le dira mais en tout état de cause, je souhaite la réussite de cette nouvelle équipe dans tous les domaines de son action.

Annie UNION

Commission des sports

La commission des sports a, dès le début du mandat, créé et organisé avec l'aide efficace de l'Amicale villaronne, le tournoi de football de Villiers-Sous-Grez qui a réuni chaque année 4 équipes dont celle du village.

Cette initiative a suscité un intérêt certain parmi les jeunes du village et notamment les très jeunes qui, chaque année, ont participé à un concours de tirs au but.

Les coureurs du trianthlon, le 8 mai 2000



Depuis le cinquième tournoi de l'an 2000, un match d'adolescents est organisé.

La commission a d'autre part préparé la nouvelle convention qui a été signée avec l'Entente sportive de la forêt (ESF) et a proposé au Conseil municipal qui l'a adoptée, la réfection du terrain de football qui sera opérationnel en juin 2001.

Par ailleurs, la commission des sports a organisé pour la première fois le 8 mai 2000, un relais triathlon (rollers, VTT, course à pied) qui a connu un record d'affluence dans la rue... et sur les trottoirs. 14 équipes d'adolescents et d'adultes et 3 équipes d'enfants de moins de douze ans, soit 51 participants au total ont effectué le parcours d'environ 10 kilomètres.

Étant donné le grand intérêt suscité par cette manifestation qui a réuni toutes les générations du village, la commission des sports souhaite que le prochain conseil municipal reprenne ce projet à son compte.

L'équipe de la commission des sports présidée effectivement par le maire, Jean-André Morin et animée par le vice-président, Philippe Beaudoin, n'était composée que de Bernard Darré et Jean-Paul Clément, aidés parfois d'autres personnes, trop rares malheureusement.

Les initiatives prises sont le résultat de l'analyse des réponses au questionnaire sur les activités sportives à Villiers-sous-Grez, adressé à tous les Villarons à la fin de l'année 1997.

L'insuffisance de moyens financiers mis à la disposition de la commission des sports et le manque de moyens humains ont empêché la commission de mettre en œuvre les souhaits des 66 familles de Villarons qui ont répondu (1/4 du village).

Ceux qui ont répondu voulaient :
- un terrain omnisports ;
- l'aménagement de pistes de VTT dans le bois de la Commanderie ;
- un espace pour pratiquer le vélo, le roller, planche à roulettes, etc. ;
- un parcours de santé ;
- la création d'un centre de parapente-paramoteur-ULM.

Seul le golf a été rejeté par une majorité de personnes.

Tous ceux qui ont répondu positivement se déclarent prêts à participer aux activités qu'ils ont cochées, mais seuls 20 % de ces personnes... se proposent d'en être l'animateur.

Il y a donc une réelle demande de la part des jeunes, et la commission estime que des moyens doivent être mis à la disposition de la nouvelle commission des sports du prochain Conseil municipal.

Philippe Beaudoin & Jean-Paul Clément

Commission Information & Communication

En 1995, tous les candidats étaient conscients de l'impérieuse nécessité d'évoluer en développant une politique de communication efficace vers les habitants de notre village.

Sous la présidence effective de Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez, une équipe animée par Jean-Paul Clément, rédacteur en chef et Annie Union, rédactrice en chef adjointe, et composée de Régine Guillin qui nous a malheureusement quittés le 5 janvier 1999, Janine Hérisson, Bernard Darré et Gérard Magnes, a tout d'abord créé et fait vivre le *Plume-Tambour*, qui comptera en six ans dix-huit numéros (le numéro 18 devant "sortir" en février 2001) et la *Lettre du Plume-Tambour*, qui elle, dépassera les 30 numéros.

Au fil des numéros, trois grands types de rubriques ont été établis.

Tout d'abord, à tout seigneur, tout honneur, *le mot du maire* introduisant les comptes-rendus des conseils municipaux et quelquefois des commissions.

Retenons les derniers mots... de son premier mot :

"Nous avons besoin de vos idées, de votre énergie, pour faire avancer les choses. Je voudrais que les affaires de la commune soient non seulement le problème du Conseil municipal, mais de l'ensemble de la population".

La deuxième grande rubrique animée quasi complètement par Annie Union a été la chronique de la vie du village (notamment dans la rubrique *"Ça s'est passé un dimanche"* sur les manifestations passées, *la vie des associations*, et naturellement *l'agenda* et le *bloc-notes*).

La troisième rubrique, peut-être improprement appelée *"les acteurs du village"* puisque nous avons la chance d'avoir dans notre village de vrais acteurs, fait connaître aux lecteurs... qui ne le savaient pas, l'origine, les qualités et la vie de ceux qui, commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales et prestataires de service, contribuent à maintenir une activité économique dans notre village "rurbain".

Enfin, outre les articles envoyés en trop petit nombre par des Villarons, une rubrique fut créée à partir du numéro 7 : *"Présence du passé : un siècle d'actions communales"*.

C'est en réalité soixante ans, les moins proches de nous, qui furent passés en revue et nous apprirent tout ce que nos anciens avaient fait pour que le village se développe et épouse son siècle.

Sans doute le *Plume-Tambour* a vieilli en même temps que son équipe, et une nouvelle équipe aura à définir une nouvelle forme et de nouvelles rubriques, en s'appuyant sur d'autres rédacteurs pendant les six ans à venir.

La commission peut aussi s'enorgueillir d'avoir établi en 1999 un guide pratique : *Vivre à Villiers-sous-Grez*.

Rendons hommage à Annie Union pour sa persévérance, sa minutie et le gros travail qu'elle a effectué pour mener à bien cette tâche.

Remercions enfin Gérard Magnes qui a accepté d'assurer la mise en page de l'ensemble des numéros et du guide pratique, et plus stoïquement de travailler avec des journalistes amateurs.

N'oublions pas dans nos remerciements les imprimeurs, à savoir successivement les élèves de la section industrie graphique du Lycée André-Malraux de Montereau, (les trois premiers numéros), Claude Delhommeau, *Idée concept* (pour les douze numéros suivants) et les *Éditions du Paroi* pour les derniers numéros.

Jean-Paul Clément

Mais que serait le Plume-Tambour sans ses distributeurs ? Un très grand merci à eux tous : Janine Hérisson, Yvette Poulenard, Mme Charpentier, Denise Larchevêque, M. et Mme Esclangon, Robert Fougères, André Surget pour les bénévoles purs et pour les bénévoles-conseillers municipaux qui ont tenu toute la durée du mandat : Alain Champion, J.-P. Clément, Bernard Darré, J.-A. Morin, André Orts, Éliane Surget, Daniel Szymanski.

Annie Union

Vie des associations

Les Envahiss'notes en balade

En cette fin d'été 2000, la joyeuse troupe des Envahiss'notes s'est retrouvée pour une semaine de travail intensif dans le Jura, à Chaux-Neuve exactement.

Le programme était double : apprentissage de nouveaux chants (traditionnels ukrainiens) et travail en profondeur du nouvel opéra *"Panique au Grand Azur"*, tant au niveau du chant que de la mise en scène.

Sous la baguette de Laurence, leur chef de toujours, et fidèlement accompagnés par Bernard, nos jeunes chanteurs ont pu développer l'homogénéité des voix, la musicalité de leur interprétation ou la précision de la partition, en pupitres ou tous ensemble.

Les instrumentistes, eux, ont bénéficié de séances spécifiques, dirigés par Isabelle Rettagliati : coups d'archets, mesure, nuances… tout a été passé au peigne fin.

Enfin, Jean-Michel Sereni, chanteur professionnel habitué des scènes d'opéras, était là pour prodiguer ses conseils à la troupe. Sa gentillesse, son dynamisme et sa compétence ont été très appréciés de tous. En plus des séances collectives de travail (vocalises, mise en scène…), il a pu prendre chaque jeune individuellement deux fois pendant le séjour et lui apporter ainsi une aide très personnalisée.

Après ces matinées, bien occupées par tous ces ateliers, les repas délicieux et particulièrement copieux de l'auberge étaient appréciés à leur juste valeur. Le service, assuré par des femmes en réinsertion, était chaleureux et l'ambiance familiale (il faut dire que nos jeunes ont conquis tout le monde par leur politesse et leur sagesse). Nous avons pu goûter quelques plats typiquement jurassiens et, notamment, la saucisse de Morteau accompagnée de rosties. Pas terrible pour la ligne, mais tellement bon !

Nathalie et Agnès prenaient alors le relais pour organiser les moments de détente : un petit peu d'exercice était bien nécessaire pour éliminer tout ça et se défouler ! Grâce à une grande pause après le déjeuner, tous ont pu goûter les joies du VTT, du tennis, de l'escalade ou… du farniente.

Le moment fort du stage a été la journée du mercredi, passée à Pontarlier, pour préparer la représentation du soir. Répétition dans cette très belle salle Toussaint-Louverture du Théâtre de la ville, balade en ville ou visite d'une exposition de voitures extraordinaires, repas chaud apporté sur place par nos hôtes… mais aussi course au fer à repasser pour remettre en état deux costumes qui avaient mal supporté le voyage, moments de bonheur à écouter des extraits du magnifique enregistrement fait par Frédéric et enfin joie intense à jouer l'opéra devant un auditoire pas très nombreux mais tellement attentif ! *"On ne pensait plus réellement à chanter dans le temps et à se déplacer correctement mais on vivait pleinement ce qu'on faisait…"* avoue Sébastien sur la cassette vidéo – souvenir du séjour. Le public l'a ressenti et a été enthousiaste.

À Pontarlier, c'est la Panique au Grand Azure





Après un intense travail : détente à Chaux-Neuve

Mais il faut se tourner vers l'avenir ; le calendrier est déjà bien chargé. En plus des répétitions hebdomadaires, tout un week-end d'octobre a été consacré à l'enregistrement d'un disque de l'opéra et d'une vidéo. Le 28 octobre, les impatients ont pu entendre un extrait à la salle des fêtes de Nemours, dans le cadre des *Rencontres du spectacle*. Un grand succès !

Mais, en tout cas, tous les Villarons pourront découvrir *l'Hôtel du Grand Azur*, son personnel, ses clients… et tout ce qui s'y passe, dès les 13 et 14 janvier 2001, au foyer rural. Un bon moment à ne pas rater ! ❧ Agnès Magnes

Comité de défense de Recloses, Villiers-sous-Grez et les environs

1. Compte rendu de l'entrevue du 19 mai 2000

Le 19 mai 2000, en mairie de Villiers, se sont réunis : M. Morin, maire, M^me^ Union, chargée de l'environnement,

Mme Surget et M. Szymanski : adjoints ainsi que : M. J-P. Colin, M. Dominique Ceraudo, Mme di Giovanni et Mme Frère, membres du Comité de défense.

Le but de la réunion, pour le Comité de défense, était de se présenter aux responsables municipaux de Villiers et de se faire préciser les intentions de ces responsables municipaux en matière de défense de l'environnement. La réunion, dont chacun des participants aura pu apprécier le caractère chaleureux, a fait apparaître un large consensus contre les projets de carrière.

Les responsables de Villiers ont rappelé qu'ils ont déjà fait aboutir une procédure de classement de certaines parties boisées du territoire de leur commune en *Espaces naturels sensibles*. Ils se sont déclarés prêts à formuler une deuxième demande concernant, cette fois, les bosquets situés dans la plaine, zone de protection des oiseaux.

Ils se sont déclarés favorables au projet exposé par Mme Frère :
- promotion des chemins de randonnée pédestre sur le territoire des trois communes, dans les bois et dans les plaines ;
- balisage des itinéraires cyclistes départementaux ;
- création d'un gîte d'étape pouvant bénéficier de subventions diverses. Ce gîte pourrait accueillir des randonneurs, des cyclistes, des groupes d'ornithologues et, en semaine, des groupes de retraités et des "classes vertes" étudiant la forêt, en liaison avec des animateurs de la *Maison de bornage*.

2. Classement de la zone d'importance communautaire pour la protection des oiseaux (ZICO)

Grâce à l'intervention du *Comité de défense*, une large zone de "protection des oiseaux" a été reconnue par le schéma départemental des carrières sur le territoire de Villiers, Recloses et Ury. Cette zone s'étend sur la plaine entre Villiers et la route de Larchant qui unit Recloses à Larchant ; elle s'étend également sur les territoires de Recloses et d'Ury, entre les bois et la départementale D63E ; cette zone est dénommée "zone humide adjacente". Cette zone couvre, par ailleurs, toute la forêt domaniale et les bois qui lui sont contigus.

Le massif de Fontainebleau et les zones humides adjacentes ont été répertoriées comme zone d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux sauvages en France.

La directive européenne 79/409 du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages oblige les états membres de l'Union européenne à prendre des mesures pour le maintien des populations d'oiseaux à un niveau qui réponde "notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles ..."

À la demande de la Commission européenne, le classement du massif de Fontainebleau et des zones humides adjacentes en zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive "oiseaux" vient d'être réalisé. Mme FRÈRE

NDLR

Pour plus ample information concernant la zone de protection "oiseaux", merci de consulter le compte rendu du conseil municipal du 28 février paru dans *la Lettre du Plume-Tambour* de mars 2000. Vous pourrez y lire entre autre : "Après avoir pris connaissance du dossier et de la cartographie, le Conseil décide, à la majorité, de refuser le classement tel qu'il est proposé. Le Conseil demande que :
- le tracé prenne en compte la totalité du territoire de la commune,
- les contraintes pesant sur les exploitations et les habitants soient réduites."

Les "Brèves de comptoir" aussi !!!

Le *Théâtre du Grabuge* présente *Brèves de comptoir* de Jean-Marie Gourio les vendredi 24 et samedi 25 novembre à 20 h 45 et le dimanche 26 novembre à 15 h 30 au foyer rural de Villiers-sous-Grez. L'adaptation théâtrale est de Jean-Michel Ribes et Jean-Marie Gourio ; la direction artistique de Isa Mercure et Gilles Guillot. Avec : Marinette Boulleray, Nati Colas, Nicole Fayolle, Michèle Ferré, Réjane Leschier, Marie Perthuis, Simone Puissacq, Gérard Colas, Stéphane Colas, Philippe Ferré, Fabrice Granier, André Orts.

Depuis des années, Jean-Marie Gourio travaille dans les bistrots. Il écoute, regarde, note, écrit ce que les gens disent, ce qu'ils font, comment ils bougent. Il a publié plusieurs livres où il rassemble des phrases, des dialogues, des expressions prononcées par des milliers de gens, le verre à la main. Jean-Michel Ribes a adapté pour le théâtre ce mélange de sagesse et de connerie ordinaire.

Les *Brèves de comptoir* représentent un matériau qui permet, quelque soit son impact drolatique de reconstituer ce qui fait le fond des scènes de bistrot : la solitude, le désespoir, le besoin de communiquer, d'exprimer en toute liberté les fantasmes, les angoisses, les désirs, les pulsions les plus frelatées comme l'inconscient le plus obscur ou encore l'imaginaire le plus poétique.

Quelques brèves :

• Quand vous ouvrez l'intérieur du cerveau, vous voyez pas l'intelligence. C'est comme quand on regarde à l'intérieur du réveil, on ne voit pas l'heure. Vous avez remarqué ?

• Les cèpes faut les cueillir petits, si t'attends trop, on les a cueillis avant toi.

• C'est un iceberg celui-là, trois fois plus con que ce qu'on voit...

• L'avantage de visiter le désert c'est que t'as pas besoin d'apprendre la langue.

• La télé c'est tellement con même les pigeons ils se posent plus sur les antennes.

• Une maladie chasse l'autre, on a guéri la peste, on a le sida, on n'aurait pas guéri la peste, on n'aurait pas le sida.
– Qui c'est le con qui a guéri la peste ?

Réservation possible à partir du 15 novembre au 01 64 24 26 03 (répondeur)

Prix des places : 60 F, moins de 18 ans : 40 F

Association des boulistes de Villiers-sous-Grez

Les deux concours officiels de 32 doublettes qui se sont déroulés à Villiers en avril et en août furent un beau succès. Le concours du mois d'août fut gagné par l'équipe Garua de Villiers. Aux championnats de quadrettes du mois de juin, qualificatif pour le championnat de France, l'équipe Hermier, après avoir passé le premier tour le samedi, fut éliminée en quart de finale le dimanche. Un concours de 32 doublettes toutes divisions est inscrit au calendrier 2001, le 5 août.

Suite page 12

Les acteurs du village

Depuis longtemps, nous avons la chance d'avoir dans le village une infirmière dévouée qui soigne nos maux, grands et petits, distribue les piqûres et dispense ses conseils éclairés.

Depuis quelques mois, nous côtoyons dans ce village, sans peut-être le savoir, un médecin tout à fait disposé à dispenser une médecine de proximité.

Nous avons jugé utile de les rassembler dans cette rubrique.

LA RÉDACTION

Danielle Delespierre, infirmière

Danielle Kerveillant, épouse d'Alain Delespierre, est dans notre village depuis dix ans et nombreux sont ceux qui ont eu recours à ses services attentifs et efficaces.

Bretonne d'origine, elle a fait ses études d'infirmière en région parisienne et, après avoir obtenu son diplôme est restée pendant quatorze ans, de 1976 à 1990, à l'hôpital d'Avicenne de Bobigny.

Les Delespierre ont deux enfants, Sabrina, 23 ans qui est hôtesse de caisse à But et Julien, 18 ans qui, bien à la page, poursuit des études à l'IUT d'informatique à Velizy.

Elle a travaillé dans tous les services de l'hôpital et a ainsi acquis une connaissance générale et précieuse pour ses patients.

Lorsque son mari, Alain, technicien à l'OPAC (HLM) et elle décident de venir en Seine-et-Marne, elle demande son transfert à l'hôpital de Nemours.

Elle ne se fait pas à l'ambiance et décide de se lancer dans l'activité libérale en s'associant à Corinne Rannou, habitante du Vaudoué.

Pendant les premières années, elle partage son temps entre ses patients de Villiers-sous-Grez et ceux de Fontainebleau, mais il y a quelques années, la Sécurité sociale lui a demandé de choisir. Elle a dû installer son cabinet à Fontainebleau, 191 rue Grande.



Sa journée commence à 6 h 30 mais elle accepte de faire par exemple les prises de sang avant son départ pour les personnes de Villiers sous Grez qui acceptent cet horaire matinal.

Elle revient vers l'heure du déjeuner et elle a un peu de temps libre avant de repartir vers 17 heures pour tous les actes de sa profession (prise de tension, injections et piqûres, pansements, vaccins anti-grippe, etc.).

Elle est donc disponible pour les Villarons, pour des visites.

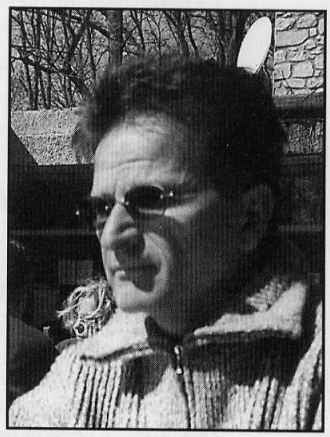
(3, rue des Bordeaux, 01 64 24 27 54 – 06 16 45 59 31)

Docteur Gérard Loze

Le docteur Gérard Loze vient de transporter ses pénates dans notre village, 51 rue de l'église et exerce à Nemours, 2 boulevard Varinguen, au bout de la place du marché du champ de Mars, au bord de la rivière. Il consulte là-bas l'après-midi et est donc disponible à Villiers-sous-Grez le matin, pour les visites à domicile (à partir de 8 heures au 01 64 29 88 28).

Après des études à Paris, notamment aux hôpitaux Lariboisière et Saint-Louis, il est installé depuis 1982 à Nemours.

Médecin généraliste, il a fait quatre ans de spécialité de pédiatrie, et a été, jusqu'à 1995 attaché à la maternité de Nemours, hélas fermée depuis. Il reste attaché à l'hôpital et travaille en collaboration avec le service de pédiatrie de Fontainebleau, service de référence de notre région qu'il a bien connu pendant ses stages de spécialité.



Il a poursuivi depuis une formation de trois ans en psychothérapie comportementale et cognitive sanctionnées par un diplôme en 1996 et est donc adepte de cette nouvelle approche de la psychanalyse qui est une évolution de l'antique "spécialité du divan". En effet, ces nouvelles méthodes d'entretiens thérapeutiques sont plus efficaces et plus rapides, en particulier dans les troubles anxieux et dépressifs les phobies, les conduites abdictives (tabac, alcool) et les troubles du comportement alimentaire. On peut définir cette méthode en face à face qui développe l'échange verbale comme une adaptation vingt-cinq siècles plus tard, des méthodes de maïeutique de Socrate.

Sa compagne, Marie Legall, est professeur de français au lycée François 1er de Fontainebleau (2e, 1re) et a un fils de 16 ans, Raphaël, au lycée à Paris et qui est passionné de cinéma. Son but est d'être metteur en scène…

Tandis qu'elle est une pure bretonne, il est un pur parisien installé depuis vingt ans dans le Gâtinais et son fils, Dannick, âgé de 23 ans, est en 3e année d'étude d'architecture à Paris.

Ils se sont installés avec plaisir en juillet 1999 dans le village qu'ils trouvent particulièrement beau et bien situé pour leur travail et pour les promenades en forêt.

Le Docteur Gérard Loze ne souhaite pas ouvrir un cabinet secondaire, mais souhaite mettre ses compétences à la dispositions des Villarons, en particulier pour les mères de famille qui ne peuvent pas se déplacer facilement avec des enfants en bas âge, il fera volontier des visites à domicile le matin (10 à 12 heures).

Bien qu'ayant voulu figurer dans l'annuaire, il souhaite qu'on l'appelle à son secrétariat téléphonique au 01 64 29 88 28 (le matin à partir de 8 heures) et en cas d'urgence, il est là au 51, rue de l'Église pour les besoins des Villarons (pour la nuit, les week-end et jours fèriés, le service de garde à Nemours est le 01 28 39 39.

Depuis le départ du Docteur Gigot, stomatologue, le village avait besoin d'avoir une personnalité sécurisante sur le plan de la santé.

Réjouissons nous de sa venue… mais n'abusons pas de ses temps libres au village.

Jean-Paul CLÉMENT

ODE-Gâtinais

L'ODE (Orientation-Développement-Emploi) peut vous aider dans vos démarches si vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation, si vous avez besoin d'une orientation, d'un conseil. Association intermédiaire administrée par des bénévoles, l'ODE tient sa permanence à la Chapelle-la-Reine, maison de l'info située 4 rue du Général de Gaulle les mardi et jeudi de 9 heures à 11 h 30. ODE-Gâtinais est présente dans 17 autres communes des cinq cantons du sud Seine-et-Marne. Ces 18 permanences ont accueilli 1063 personnes dont 406 nouveaux inscrits au cours de l'année écoulée. Les personnes sans diplômes ni qualification représentaient environ 50 % des nouveaux inscrits les années précédentes. Pour cet exercice, elles représentent 62,31 %.

Le Groupement d'employeurs du Gâtinais a démarré son activité le 15 mars, il compte 22 entreprises adhérentes fin décembre 1999 et a embauché 18 salariés en CDI.

Les 65 745 heures de travail réalisées en 1999 ont fait l'objet de 2501 contrats qui ont concerné 326 personnes et ont été effectuées dans le secteur marchand pour 25 320 heures et dans le secteur non marchand (collectivités, associations, particuliers) pour 40 425 heures.

Pour tout renseignement téléphoner à ODE de la Chapelle-la-Reine, au 01 60 74 73 74.

ACAD

L'association cantonale d'aide à domicile fonctionne à la satisfaction de tous. En 1999, les aides ménagères et les auxiliaires de vie ont effectué 23 214 heures de travail auprès de 128 personnes aidés par le canton (11 à Villiers). Non seulement elles viennent en aide aux personnes âgées en difficulté mais aussi aux personnes plus jeunes ayant des difficultés passagères (maladies, naissance, accident...). Tous renseignements et aide pour l'établissement du dossier vous seront fournis au siège de l'ACAD, 29 rue de Fontainebleau à la Chapelle-la-Reine, téléphone : 01 64 24 33 75.

Éliane SURGET

Bloc-notes par Annie Union

Vandalisme sur la tombe du Capitaine Werger

La photo ci-contre montre ce qu'il reste de la tombe du capitaine Werger après le passage des vandales. Après avoir fracturé la porte, ces vandales ont totalement saccagé la sépulture et brisé la pierre tombale. Pour la petite histoire, je tiens à rappeler que le capitaine Werger a combattu sous l'empire napoléonien et repose au lieudit le Rocher Saint-Étienne dans une propriété lui ayant appartenue.



Guy RODDES

Vos formalités administratives en préfecture et sous préfecture

Vous pouvez compléter les pages 12 et 13 de la brochure "Vivre à Villiers-sous-Grez" avec les informations ci-dessous.

Renseignez-vous sur les pièces à fournir AVANT de vous déplacer :

- **Carte grise, permis** : appelez le serveur vocal de la préfecture : 01 64 71 76 77
- **Carte grise** : votre garagiste peut faire les formalités pour vous.
- **Carte d'identité, passeport** : appelez la mairie de votre domicile.
- **Association** : appelez le serveur vocal de la préfecture : 01 64 71 78 15
- **Naturalisation** : appelez le serveur vocal de la préfecture 01 64 71 76 86
- **Carte de séjour** : appelez le serveur vocal de la préfecture 01 64 71 78 77
- **Regroupement familial** : appelez le service vocal de l'OMI : 01 60 09 83 99

Si vous souhaitez vous déplacer à la sous-préfecture de Fontainebleau, 37 rue Royale : tous les services d'accueil du public sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 heures. Tous les services d'accueil du public sont fermés le mercredi.

Révision des listes électorales

Cette révision sera close le 30 décembre. Aussi, dès maintenant, venez faire votre inscription en mairie si vous êtes nouvellement domicilié dans la commune. Il vous suffit de présenter votre carte d'identité.

Depuis l'an passé, les listes électorales sont gérées par les mairies. Si quelque erreur figure sur votre carte électorale, merci d'en avertir M^me^ Virmout. Par ailleurs, de nombreuses

personnes ne résidant plus dans la commune sont toujours inscrites sur les listes de Villiers. Avant que la commission électorale ne s'attaque à un long travail de vérification (622 inscrits), vous dont les enfants n'habitent plus Villiers, pourriez-vous leur dire de s'inscrire dans leur nouvelle commune de résidence. Merci d'avance.

La maison de l'info

Pour s'informer, rencontrer, échanger, discuter, se détendre, des bénévoles vous accueillent de 9 heures à 11 h 30 et de 14 heures à 16 h 30 les lundi, mardi et jeudi. De plus, différentes permanences se tiennent aussi :

- Lundi matin : assistante sociale UAS
- Mardi matin : ODE
- Mardi après-midi : CAF (prestations)
- Jeudi matin : ODE
- Jeudi après-midi : assistante sociale CRAMIF et caisse de retraite sur rendez-vous.

Maison de l'info
4, rue du Général de Gaulle, 77 760 La Chapelle la Reine
tél. : 01 64 69 10 39.

Téléalarme

Si vous souhaitez que le dispositif de téléalarme *"Présence verte"* soit installé chez vous, sachez que la commune vient de signer une convention avec le Département qui vous accordera une aide en fonction de vos ressources. Renseignements à la mairie.

Éliane Surget

Ça s'est passé un dimanche

La rue de la Place fait la fête !

L'idée de réunir le voisinage pour faire plus ample connaissance germait dans les têtes blondes de la famille Dettmer depuis quelques temps. Deux événements créèrent l'occasion de faire la fête : leur 20 ans de vie dans notre village et l'arrivée de Florence, Gilles et leurs deux petites au 13 rue de la Place.

Après avoir fait le tour (de la place !), la majorité des habitants de la rue était décidée à faire une "bonne bouffe". Chacun s'activa pendant la semaine à préparer de bons petits plats : du hors d'œuvre au dessert, tout était prévu, y compris l'apéro et le bon vin. Dimanche matin, la pluie menaçant, les tables furent installées sous les tilleuls. Mais, il ne tomba que quelques gouttes, juste de quoi mouiller la poussière. Tout était prêt : le buffet et la musique, la fête pouvait commencer.





Chacun y alla de ses histoires drôles ou sérieuses, de sa chanson populaire ou de sa petite guinchette. Je notais tout de même un conflit amical entre les jeunes et les moins jeunes sur le choix de la musique. Nous avons également offert le verre de l'amitié aux quelques Villarons qui passèrent par là. L'après-midi avançait à grands pas, déjà le soleil baissait drôlement... Que faire ? Et bien, il fallait finir les restes et c'était reparti pour un tour !

Vers 20 h 30, il faisait très sombre sous les tilleuls, c'était l'heure de débarrasser et d'aller se coucher car le lendemain... le turbin !

Tous rentrèrent chez eux avec l'envie de remettre ça l'année prochaine, en espérant bien que les absents pour raison de santé et autres pourront être des nôtres !

La rue de la Place remercie la municipalité pour le prêt des tables et des bancs.

Alors, chers voisins, à l'année prochaine !

Bernard Darré

La fête de l'automne, dimanche 24 septembre

Sous un beau soleil, les épreuves du matin ont rassemblé de nombreux amateurs autant pour le rallye pédestre organisé par M. et Mme Esclagon dans le rocher Saint-Etienne que pour les différents cross tracés de main de maître par Martine Desrues. Pour profiter de cette belle journée d'automne, les tables furent dressées sur le parking du foyer. Après le repas préparé par toutes les bonnes volontés de l'Amicale, tous les habitants de Villiers furent invités à un après-midi musical avec l'orchestre d'Arnault Frachet qui sut créé la chaude ambiance qui règne habituellement en Amérique du Sud.





Ci-dessus : Pour un voyage en musique en Amérique du Sud

Ci-contre : Départ d'un cross au Larry

Ci-dessous : Sur le podium dans la catégorie des jeunes : Théotime, Thomas, Antony et Basile







Journée ULM

Le dimanche 10 septembre, le soleil était (enfin) au rendez-vous pour cette troisième journée ULM à Villiers. Cela est sans doute la principale raison de cet esprit "bon enfant" qui la caractérisa.

Les visiteurs laissaient filer volontiers cet après-midi sous la douceur de ce soleil d'automne, en s'éternisant dans des conversations anodines mais tellement sympathiques, assis avec pour toile de fond la ronde intermittente des oiseaux motorisés au premier plan et au second plan la glissade discrète et silencieuse du parapente. Les aéromodélistes faisaient virevolter nerveusement à l'écart leurs drôles d'abeilles, de véritables aéronefs, mais plus petits.

Une vendeuse de collifichets en rapport avec l'aviation s'était invitée. Elle n'a pas fait – hélas pour elle – beaucoup d'affaires, mais s'est promis de revenir tout de même, tant l'accueil lui fut sympathique.

Odile Lechevalier avait monté quelques chevaux et proposait aux enfants – spectateurs vite lassés – de faire un tour.

Pour le bilan, en dehors de ce côté convivial qui fut une réussite (comme beaucoup d'activités faites à Villiers), le reste fut mitigé. En effet, un ULM était manquant à cause du blocage des pompes à essence par les routiers (en colère), ce qui n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes de baptêmes ; baptêmes qui ont été faits à 80 % par des personnes de villages voisins, en particulier la Chapelle-la-Reine (plus de 50 %). Une visiteuse venait même de Pithiviers – manifestation interdépartementale ?

Il n'y eut pas plus, mais pas moins non plus, de visiteurs que les années précédentes malgré le beau temps. Les Villarons ont fait proportionnellement bien moins de baptêmes que les années précédentes (on les a vus surtout à l'organisation). Ce qui nous fait dire que cette manifestation s'essouffle et qu'il serait sans doute souhaitable de ne pas la renouveler tous les ans – peut être tous les 2 ou 3 ans.

Il faut remercier la municipalité pour le prêt de barrières, Didier Viratel pour la mise à disposition de son terrain, l'Amicale villaronne avec ses adhérents toujours actifs et beaucoup de jeunes et moins jeunes qui ont aidé à la réalisation de cette journée.

G. Magnes

La brocante du dimanche 27 août

Malgré la date précoce de la brocante cette année, les visiteurs furent nombreux à venir chiner.



Nos joies, nos peines

Naissances

Ils sont nés cet été : le 11 juillet, Laura Greiner demeurant 22 bis rue du Buisson ; le 24 juillet, Thomas Debard demeurant 19 rue de Nemours ; le 22 août, Enzo Murith demeurant 15 rue Gabriel Bachet et le 15 septembre, Emma Kazmierczack.

Mariages

Devant M. le Maire, ils se sont dit "oui" : Rodolphe Petit et Caroline Hardy le 24 juin, Olivier Guillon et Katia Crespin le 1er juillet, Sébastien Liance et Laetitia Lecoq le 8 juillet, Jacques-Olivier Cadiou et Sarah Bachet le 22 juillet, Gabriel Briand et Colette Boutet de Monvel le 16 septembre.

Décès

Nous avons eu la tristesse de perdre : Paul Feuilletin âgé de 87 ans, décédé à Villiers le 9 juin ; Marie Nilkomul âgée de 83 ans, décédée à Fontainebleau le 8 juin ; René Milandre âgé de 92 ans, décédé à Villiers le 20 juillet ; Eugénie Clostre âgée de 92 ans décédée le 24 juillet à Fontainebleau ; André Fouquin âgé de 81 ans, décédé à Fontainebleau le 22 septembre.

Le Club des Aînés
nous invite à la

bourse aux collections

samedi 11 novembre de 8 heures à 18 heures
au foyer rural.



Pour le Club des Aînés,

M. et Mme Esclangon

ont mijoté un joli programme de promenade.

Le rendez-vous est toujours à 14 heures sauf jeudi 23 novembre où il est fixé à 12 heures : un repas étant prévu à la ferme-auberge d'Estouy avant la promenade.

Agenda

Municipal

10 novembre	conseil municipal à 20 h 30
11 novembre	commémoration à 11 heures
15 décembre	conseil municipal à 20 h 30

Pratique

28 octobre	*Kangourou*, Champ de Mars, Nemours 10 h 45 à 13 h.
3 novembre	fermeture exceptionnelle de la Poste
18 novembre	*Kangourou*, Saint-Pierre-lès-Nemours, Clos Saint-Jean 10 h 45 à 13 h
20 novembre	ramassage des *monstres*
24 novembre	balayage des rues

merci de ne pas laisser de véhicule en stationnement

Récréatif

2 novembre	14 h : promenade à Recloses Club des Aînés
11 novembre	bourse aux collections Club des Aînés
16 novembre	14 h : promenade à la Roche aux Sabots Club des Aînés
23 novembre	12 h : promenade et repas à Estouy Club des Aînés
24/25/26 nov.	"Brèves de comptoir" Théâtre du Grabuge

La municipalité et le CCAS
invitent les plus de 65 ans au

Repas des Anciens

dimanche 3 décembre à 12 heures.

Les moins de 65 ans peuvent s'inscrire à ce repas à la mairie ou auprès de Mme Larchevêque avant le 20 novembre ;
ils devront acquitter la somme de 200 F.

Le docteur
Gérard Loze,
généraliste et pédiatre,
habite maintenant Villiers.

Pour une visite à domicile le matin,
prendre rendez-vous au

01 64 29 88 28.